

AVIS D'OUVERTURE – FORMATION D'AIDE-SOIGNANT RENTREE DE JANVIER 2027

PERIODE D'INSCRIPTION A LA SELECTION :

Du 1^{er} septembre 2026 au 16 octobre 2026

VOIE D'ACCES A LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT :

Pour rappel un candidat ne peut s'inscrire sur deux voies d'entrée: il doit choisir l'apprentissage ou la formation initiale et continue dès l'inscription.

- ➔ Production d'un écrit à l'IFAS pour les candidats non-bacheliers ou non inscrit aux épreuves du baccalauréat (durée 20 minutes)
- ➔ Sélection sur dossier et entretien **pour tous les candidats (sauf APPRENTISSAGE)**
- ➔ Accès direct pour les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) justifiant d'une ancienneté d'au moins un an à temps plein en établissement ou service d'accompagnement ou d'aide à domicile.
- ➔ Accès direct pour les candidats souhaitant s'inscrire dans la formation en apprentissage et ayant un contrat d'apprentissage signé, une promesse d'embauche ou ayant rempli le formulaire d'intention de suivre la formation en apprentissage.
- ➔ Accès direct pour les candidats post VAE (Validation des Acquis de l'expérience professionnelle) souhaitant valider les modules manquants
- ➔ Accès direct pour les candidats Ajournés d'une précédente session conduisant au Diplôme d'Etat

CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTIONS :

CALENDRIER DES EPREUVES SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION AIDE-SOIGNANT

RENTREE DE JANVIER 2027	
Période d'inscription auprès de l'institut de Formation	Du mardi 1 ^{er} septembre au vendredi 16 octobre 2026
Date Limite de dépôt des dossiers de Candidature	Vendredi 16 octobre 2026 à 23h59
Jury de sélection	Du mardi 15 septembre au jeudi 12 novembre 2026
Jury d'admission	Vendredi 13 novembre 2026
Communication des Résultats	Mercredi 17 novembre 2026 à 10h
Validation de l'inscription	Jusqu'au vendredi 19 novembre 2026 à 23h59 inclus
Pré rentrée	Jeudi 7 janvier 2027 à 14h
Rentrée en Formation (parcours complets et partiels)	Lundi 11 janvier 2027 à 10h00
Rentrée en formation en apprentissage	Lundi 25 janvier 2027 à 10h00

NOMBRE DE PLACES OUVERTES A LA SELECTION

CAPACITE D'ACCUEIL :

FORMATION COMPLETE (11 MOIS) : 60 PLACES

Dont 24¹ subventionnées par le Conseil Régional d'Ile de France sous conditions d'éligibilité) – Formation en 12 mois

6 places sont réservées aux Agents de services hospitaliers qualifiés et/ou aux personnes ayant suivi la formation « participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée ».

Les places non pourvues seront réattribuées aux autres candidats (hors formation en apprentissage et VAE).

FORMATION EN CURSUS PARTIEL (titulaires du DEAP, DEAES, DEAMP, DEAVS, DEA, TPADV, TPASMS, DE ARM, Bac ASSP, Bac SAPAT (3 à 12 MOIS) : 20 PLACES

FORMATION EN APPRENTISSAGE (18 MOIS) : 20 PLACES

FORMATION PARCOURS MODULAIRE (CALENDRIER INDIVIDUEL) : 25 PLACES

Les critères d'éligibilité des candidats à la subvention régionale (CRIF) sont les suivants :

Elèves sortis du système scolaire depuis moins de deux ans (à l'exception faite des apprentis) / Jeunes inscrits en mission locale / Demandeurs d'emploi */ Bénéficiaires du RSA / Bénéficiaires de contrats aidés remplissant les conditions suivantes :

- Ne pas avoir obtenu de diplôme, titre ou certification
- Être inscrit sur un parcours de formation complet
- * Demandeurs d'emploi inscrits à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi

Cette limite ne s'applique pas aux inscrits dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Pas de condition de diplôme
- Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien

¹ sous réserve de modification